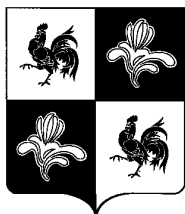


**Parlement francophone bruxellois**  
(Commission communautaire française)



6 novembre 2007

---

SESSION ORDINAIRE 2007-2008

---

**PROJET DE DECRET**

**contenant le budget général des dépenses  
de la Commission communautaire française  
pour l'année budgétaire 2008**

**Index**

Projet de décret .....	2
Tableau annexe au décret .....	11

## PROJET DE DECRET

### contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008

#### LE COLLEGE

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

#### ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup> Dispositions générales

##### Article 1<sup>er</sup>

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, § 1<sup>er</sup>, 121, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

##### Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2008, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

*en milliers d'EUR*

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Crédits non dissociés	319.445	319.445
Crédits dissociés	3.555	3.769
<b>TOTAUX</b>	<b>323.000</b>	<b>323.214</b>

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

##### Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1<sup>er</sup>,

1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 EUR (TVA incluse).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.02.12.11 et 29.02.74.02.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSOON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière d'enseignement, des avances de fonds peuvent être consenties sur l'allocation de base 29.03.74.01 (achats de biens durables), à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVA incluse).

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 49.600 EUR (TVA incluse).

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.200.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire.(25.00.12.03)

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 6.500 € (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.00.12.11 et 21.00.74.01.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 20.500 € (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.03.12.01.

*Article 4*

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions pour le service de télévigilance en 22.10.33.04.

*Article 5*

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.00.11.03, 21.00.11.04, 22.32.11.01, 25.00.11.04, 26.20.11.01, 29.02.11.01, 29.03.11.01, 29.03.11.02 et 29.03.11.04 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

*Article 6*

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, Le crédit de l'allocation de base 26.10.01.01 peut être redistribué, après accord du Ministre compétent et du Ministre du budget, vers les allocations de base de la division 26 du budget décrets de la Commission communautaire française.

Par dérogation à l'article 15 sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.00.01.05 « Accords du non-marchand » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décrets de la Commission communautaire française.

*Article 8*

Par dérogation à l'article 40, § 1<sup>er</sup>, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

*Article 9*

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

*Article 10*

Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base :

- 27.1.43.03 Dotation à la Société d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois (SPABS)
- 27.06.43.23 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
- 27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
- 27.07.21.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (intérêts)
- 27.07.91.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (amortissements)

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base :

- 21.00.11.05 Frais liés au personnel (cotisations pour la tutelle médicale et la prime syndicale, titres-repas, abonnements STIB, SNCB ...)
- 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
- 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (frais bancaires)
- 21.10.21.01 Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs
- 21.10.41.01 Remboursement de la dotation
- 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales...)
- 29.03.11.05 Frais liés au personnel (titres-repas...)
- 30.00.01.01 Dépenses de toute nature relatives à « Annoncer la couleur » et au « Centre européen de langue française » pour les frais de rémunération (uniquement)

Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base :

01.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée et à l'Institut Bruxellois francophone pour la formation professionnelle, imputée à l'allocation de base :
02.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	AB 21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
03.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	AB 22.33.41.03 Dotation au Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées
04.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	AB 22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment – Personnes handicapées
05.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	AB 22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiment – Cohésion sociale
	peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.	AB 22.50.61.37 Dotation au SGS Bâtiment – Action sociale
	Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traitement à des personnes non soumises au régime de la TVA imputées aux allocations de base :	AB 23.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
		AB 24.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
21.00.12.04	Frais de formation et d'information du personnel (Commission d'évaluation de l'acquis, honoraires des formateurs)	AB 26.10.45.23 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
21.00.12.11	Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à l'évaluation, Commission relative à la publicité des actes administratifs)	AB 26.10.45.24 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE sur la mobilité
22.10.12.01	Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)	AB 26.20.41.03 Subvention de fonctionnement à l'Institut de la Formation Permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
22.20.12.02	Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation (Comité d'experts – Secteur de l'insertion sociale)	AB 26.20.41.31 Dotation au SGS – Formation PME
23.10.12.01	Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)	AB 26.30.43.05 Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels) – IBFFP
24.00.12.01	Prestations de tiers, frais de mission (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)	AB 26.30.43.06 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics - IBFFP
29.03.12.11	Dépenses de fonctionnement des Ecoles de la C.C.F. hors Haute Ecole (enseignement – jury d'examen, conférences, leçons didactiques)	AB 28.00.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
		AB 29.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
		AB 29.03.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
		AB 30.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
		peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.

*Article 11*

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux :

AB 01.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Président du Collège	AB 21.00.12.05	Frais liés à l'informatisation de l'administration
AB 02.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège	AB 21.00.12.09	Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonctionnement
AB 03.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège	AB 21.00.12.11	Frais de fonctionnement
AB 04.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège	AB 21.00.12.13	Frais de location simple (leasing opérationnel)
AB 05.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège	AB 21.00.74.01	Dépenses patrimoniales
AB 21.00.01.03	Dépenses de toute nature relative à l'accord Non-marchand	AB 21.00.74.02	Achat de matériel informatique et bureautique
AB 21.00.11.03	Rémunération du personnel statutaire	AB 22.10.33.03	Subventions aux Centres de Service social et d'action sociale globale
AB 21.00.11.04	Rémunération du personnel contractuel	AB 22.10.33.04	Subventions pour les services de télévigilance
AB 21.00.11.05	Frais liés au personnel	AB 22.10.33.05	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
AB 21.00.11.08	Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-Commission communautaire française	AB 22.10.33.06	Subvention aux maisons d'accueil
AB 21.00.11.09	Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant	AB 22.10.33.07	Subventions aux organismes d'aide aux justiciables
AB 21.00.11.10	Primes de responsabilisation	AB 22.10.53.01	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
AB 21.00.11.11	Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	AB 22.20.00.01	Dépenses de toute nature relative à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale
AB 21.00.11.20	Dépenses relatives aux pensions des agents ex-Province de Brabant admis à la retraite avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1995	AB 22.20.33.04	Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale
AB 21.00.11.21	Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel	AB 22.20.33.08	Subvention pour contrat communaux de cohésion sociale
AB 21.00.12.01	Dépenses liées aux frais de parcours	AB 22.20.43.05	Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale.
AB 21.00.12.03	Frais de gestion du personnel	AB 22.32.11.01	Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire
AB 21.00.12.04	Frais de formation et d'information du personnel	AB 22.40.33.12	Subventions aux services d'aide aux familles
		AB 22.40.33.13	Subventions aux centres de planning familial

AB 22.40.33.15	Formation d'aides familiales	AB 29.02.12.11	Dépense de fonctionnement Complexe sportif
AB 23.10.33.11	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	AB 29.03.11.01	Rémunération du personnel hors Haute Ecole
AB 23.20.33.04	Subventions aux services de santé mentale	AB 29.03.11.02	Rémunération du personnel Haute Ecole
AB 23.20.33.05	Subventions aux centres de télé-accueil	AB 29.03.11.04	Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires
AB 23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jour	AB 29.03.11.05	Frais liés au personnel
AB 23.20.33.09	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	AB 29.03.11.21	Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel
AB 23.20.33.10	Subventions aux centres de coordination	AB 29.03.12.10	Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires
AB 23.20.33.15	Subventions aux Associations de santé intégrée	AB 29.03.12.11	Dépenses de fonctionnement des écoles de la COCOF, hors Haute-Ecole
AB 23.20.33.16	Subvention aux services actifs en matière de toxicomanie	AB 29.03.12.12	Frais de gestion du personnel
AB 24.00.12.01	Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours.. ) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Tourisme)	AB 30.00.01.01	Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral « Annoncer la couleur » et au « Centre européen de Langue française »
AB 24.00.12.02	Promotion, publication, diffusion (Tourisme)	AB 30.00.01.02	Frais liés à l'immeuble à Paris
AB 25.00.11.04	Rémunération du personnel d'accompagnement (Transports scolaires)	AB 30.00.12.00	Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet
AB 25.00.12.03	Frais de transport (Transports scolaires)	AB 30.00.12.01	Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques (Relations Internationales)
AB 25.00.12.11	Dépenses de toute nature relatives aux Transports scolaires	AB 30.00.33.01	Subventions aux associations (Relations internationales)
AB 26.10.33.02	Décret du 27.04.1995 – agrément et fonctionnement de base	AB 30.01.12.01	Promotion, publication, diffusion (Politique générale)
AB 26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP	AB 30.01.33.01	Subventions de politique générale
AB 26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance		
AB 26.20.11.01	Rémunération du personnel du service à gestion séparée – Service Formation PME		
AB 27.01.12.11	Frais de fonctionnement (bâtiments scolaires)		
AB 29.02.11.01	Rémunération du personnel Complexe sportif		

#### *Article 12*

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

21.00.01.03 Dépenses de toute nature relatives à l'accord non-marchand

21.00.01.04	Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	22.20.43.05	Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale
21.00.01.05	Accord non marchand (ACS)	22.32.41.31	Dotation au SGS – Centre Etoile Polaire
21.00.33.01	Dotation au Service social	22.33.41.03	Dotation au SGS – Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH)
21.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments	22.40.33.14	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)
22.10.33.01	Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.40.33.15	Formation d'aides familiales
22.10.33.04	Subventions pour les services de télévigilance	22.40.33.16	Subvention aux services Espace – Rencontre
22.10.33.05	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	22.40.33.17	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge
22.10.33.07	Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	22.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées
22.10.33.08	Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22.50.61.36	Dotation au SGS Bâtiments – Cohésion Sociale
22.10.53.01	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale	22.50.61.37	Dotation au SGS Bâtiments – Action Sociale
22.20.00.01	Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22.50.63.24	Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de camping pour nomades
22.20.33.02	Subvention à « Lire et Ecrire » dans le cadre du plan Bruxellois pour l'alphabétisation	23.10.33.01	Subventions pour recherches dans le domaine de la santé
22.20.33.03	Co-financement du Fipi associatif	23.10.33.06	Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale
22.20.33.04	Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	23.10.33.11	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.20.33.05	Subventions à l'asbl « Centre bruxellois d'actions interculturelles »	23.10.33.13	Subventions pour des initiatives en matière de santé
22.20.33.06	Subventions au Centre Régional d'appui	23.10.33.14	Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé
22.20.33.07	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	23.10.41.01	Coopération avec l'Etat fédéral et/ou entités fédérées
22.20.33.08	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	23.20.33.06	Subvention au service intégré de soins à domicile
22.20.33.09	Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale	23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jours

23.20.33.18	Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé	26.10.33.10	Frais de gestion de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.20.53.01	Subvention pour l'informatisation des services agréés en Santé	26.10.33.11	Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiments	26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
24.00.01.01	Mise en œuvre du plan Tourisme 2006-2016	26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
24.00.33.02	Subventions aux associations actives en matière de tourisme	26.10.45.24	Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence FSE sur la mobilité
24.00.43.01	Subvention de fonctionnement à l'OPT	26.10.45.25	Contribution de la CCF au service francophone des métiers et qualifications
24.00.43.02	Subventions à l'OPT pour les missions spécifiquement bruxelloises	26.10.85.50	Préfinancement « Fonds social européen » des OISP agréés
24.00.52.03	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	26.20.33.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes
24.00.52.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)	26.20.41.03	Subside de fonctionnement à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
24.00.53.01	Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes	26.20.41.31	Dotation au SGS – Service Formation PME
24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments	26.20.45.23	Contribution de la COCOF au financement du « Service francophone des métiers et qualification »
24.00.63.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur public)	26.20.85.50	Préfinancement « Fonds social Européen » de l'EFPM
26.10.01.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26.30.43.05	Subventions à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement et ses actions de formation ...
26.10.33.01	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA à des actions d'insertion professionnelle	26.30.43.05	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés
26.10.33.03	Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture	27.01.43.03	Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois
26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	27.06.43.23	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
26.10.33.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle	27.06.63.22	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
26.10.33.07	Subventions à la FeBISP		
26.10.33.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés		
26.10.33.09	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle		



28.00.52.02 Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 1<sup>er</sup> avril 1977)

28.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiments

29.02.61.35 Dotation au SGS Bâtiments

29.03.12.01 Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'Enseignement

29.03.33.01 Création d'un Centre de technologies avancées

29.30.43.05 Subventions de fonctionnement à la Haute Ecole Lucia de Brouckère

29.03.61.35 Dotation au SGS Bâtiments

30.00.33.01 Subventions aux associations (Relations internationales)

30.00.45.01 Transfert au CGRI

30.01.33.01 Subventions de politique générale

30.02.61.35 Dotation au SGS Bâtiments

*Article 13*

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

**CHAPITRE II**  
**Services à gestion séparée**

*Article 14*

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées – pour l'année budgétaire 2008 annexé au présent décret.

*Article 15*

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire – pour l'année budgétaire 2008 annexé au présent décret.

*Article 16*

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2008 annexé au présent décret.

*Article 17*

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2008 annexé au présent décret.

**CHAPITRE III**  
**Organisme d'intérêt public**

*Article 18*

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2008.

*Article 19*

Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget

Evelyne HUYTEBROECK



**TABLEAU ANNEXE AU DECRET**

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE B.Cerexhe								
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	cnd	269	263	269
					caa		6	
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd	43	43	43
Depenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd	7	7	7
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	319	313	319
					caa	0	6	0
<b>Totaux pour la division organique 1</b>					cnd	319	313	319
					caa	0	6	0
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE CH.Picqué								
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2	0	0	11.02	cnd	143	143	143
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	cnd	28	28	28
Depenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01	cnd	18	18	18
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	189	189	189
<b>Totaux pour la division organique 2</b>					cnd	189	189	189
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E. Huytbroeck								
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	cnd	151	151	151
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	cnd	25	33	25
Depenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd	13	5	13
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	189	189	189
<b>Totaux pour la division organique 3</b>					cnd	189	189	189

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE F.Dupuis								
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	cnd	189	189	189
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd	5	5	5
Depenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd	0	0	0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	194	194	194
<b>Totaux pour la division organique 4</b>					cnd	194	194	194
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.Kir								
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	cnd	186	186	186
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	cnd	24	24	24
Depenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd	4	4	4
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	214	214	214
<b>Totaux pour la division organique 5</b>					cnd	214	214	214
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.								
Prog. 0 : .								
Dotation a l'Assemblée	6	0	0	01.01	cnd	2.223	2.713	3.123
Avance recuperable a l'A.C.C.F	6	0	0	85.01	cnd	0	0	0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	2.223	2.713	3.123
<b>Totaux pour la division organique 6</b>					cnd	2.223	2.713	3.123
Division 21 ADMINISTRATION								
Prog. 0 : SUBSISTANCE								
Depenses de toute nature relative a l'accord non marchand	21	0	0	01.03	cnd	120	120	120
Depenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	caa	0	0	0
Accord non-marchand (ACS)	21	0	0	01.05	ce	2.950	2.950	3.174
Depenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06	co	2.822	2.762	3.151
	21	0	0	01.06	cnd	500	500	500
	21	0	0	01.06	ce	60	60	60

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
					co	30	30	30
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	11.810	11.840	12.960
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	3.420	2.700	2.600
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd	740	725	757
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CCF.	21	0	0	11.08	cnd	571	1.021	610
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	cnd	2.750	2.736	2.849
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	cnd	6	6	6
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	65	104	25
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	1.128	1.128	1.113
Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	cnd	40	40	40
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd	50	50	45
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	500	515	512
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04	cnd	112	112	112
Frais liés à l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	640	785	785
Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.	21	0	0	12.09	cnd	88	88	100
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd	1.378	1.378	1.378
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd	0	0	0
Frais de location simple (leasing opérationnel)	21	0	0	12.13	cnd	83	83	86
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd	40	40	40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd	40	10	40
					caa		0	
					caa		0	
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	cnd	656	656	638
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	cnd	755	755	755
Dépenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd	100	100	100
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	100	100	100
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03	cnd	30	30	18
Investissement matériel roulant	21	0	0	74.10	cnd	0	0	0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	25.722	25.622	26.289
					co	2.852	2.792	3.181

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A. B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
					ce	3.010	3.010	3.234
					caa	0	0	0
<b>Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE</b>								
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du decret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines competences a la Region wallonne et a la Commission communautaire francaise et des arretes et conventions y relatifs	21	1	0	21.01	cnd	0	22	0
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01	cnd	0	14	186
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd	0	36	186
<b>Totaux pour la division organique 21</b>					cnd	25.722	25.658	26.475
					co	2.852	2.792	3.181
					ce	3.010	3.010	3.234
					caa	0	0	0
<b>Division 22 AIDE AUX PERSONNES</b>								
<b>Prog. 1 : ACTION SOCIALE</b>								
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de missions (deplacements, sejours...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	22	1	0	12.01	cnd	37	18	37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41	13	41
Subventions a des organismes d'aide sociale, familiale, 3e age	22	1	0	33.01	cnd	500	550	515
					caa		1	
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2.600	2.600	2.698
Subventions pour les services de télévigilance	22	1	0	33.04	cnd	115	55	115
Subventions a l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	cnd	42	42	42
Subventions aux maisons d'accueil	22	1	0	33.06	cnd	8.077	8.077	8.351
Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	398	398	808
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	cnd	30	30	80

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135	135	135
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd	11.975	11.918	12.822
					caa	0	1	0
<b>Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES</b>								
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	cnd	1.050	1.016	1.000
					caa		17	
Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communes locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	cnd	99	79	99
Subvention à "Lire et Ecrire" dans le cadre du plan bruxellois pour l'alphabétisation	22	2	0	33.02	cnd	0	0	765
Co-financement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03	cnd	0	0	93
Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	33.04	cnd	857	857	249
					caa	0	15	0
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	33.05	cnd	145	145	148
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06	cnd	204	209	213
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	cnd	1.418	1.418	1.446
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	cnd	5.672	5.672	5.786
					caa		57	
Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	cnd	433	433	444
Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	43.05	cnd	439	439	448
					caa		20	
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd	10.317	10.268	10.691
					caa	0	109	0



BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
<b>Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES</b>								
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPARÉE CENTRE ETOILE POLAIRE								
	22	3	2	11.01	cnd	695	695	730
	22	3	2	41.31	cnd	754	754	790
					cnd	1.449	1.449	1.520
<b>Totaux pour l'activité 2</b>								
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPARÉE SBFPH.								
	22	3	3	12.02	cnd	117	147	117
	22	3	3	41.03	cnd	101.510	103.142	105.506
					cnd	101.627	103.289	105.623
					cnd	103.076	104.738	107.143
<b>Totaux pour le programme 3</b>								
<b>Prog. 4 : FAMILLE</b>								
	22	4	0	33.12	cnd	23.710	23.418	24.079
	22	4	0	33.13	cnd	5.697	5.697	5.868
	22	4	0	33.14	cnd	79	79	79
	22	4	0	33.15	cnd	301	259	259
	22	4	0	33.16	cnd	239	239	290
	22	4	0	33.17	cnd	251	293	301
					cnd	30.277	29.985	30.876
<b>Totaux pour le programme 4</b>								
<b>Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES</b>								
	22	5	0	12.01	cnd	2	2	2
	22	5	0	61.35	cnd	1.200	1.101	1.197
	22	5	0	61.36	cnd	100	0	100
	22	5	0	61.37	cnd	1.668	1.568	1.668
	22	5	0	63.24	cnd	13	0	13
					cnd	2.983	2.671	2.980
					cnd	158.628	159.580	164.512
					caa	0	110	0

<b>BUDGET 2008 Décret (en milliers)</b>		<b>Div.</b>	<b>Progr.</b>	<b>Act.</b>	<b>A.B.</b>	<b>Crédits</b>	<b>initial 2007</b>	<b>1 er ajusté 2007</b>	<b>initial 2008</b>
<b>Division 23 SANTE</b>									
<b>Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE</b>									
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	23	1	0	12.01	cnd		62	62	62
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd		69	69	69
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd		12	12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la sante	23	1	0	33.01	cnd		59	59	59
Subventions pour des etudes et des initiatives originales en sante mentale	23	1	0	33.06	cnd		84	84	84
Subventions a l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	cnd		89	89	89
Subventions pour des initiatives en matiere de sante	23	1	0	33.13	cnd		990	1.020	990
Subventions pour des initiatives en matiere de Promotion de la Sante	23	1	0	33.14	cnd		105	105	105
Cooperations avec l'Etat federal et/ou les entites federees	23	1	0	41.01	cnd		22	22	22
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd		1.492	1.522	1.492
<b>Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES</b>									
Subventions aux services de sante mentale	23	2	0	33.04	cnd		12.410	12.310	12.782
Subventions aux centres de tele-accueil	23	2	0	33.05	cnd		783	738	806
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd		50	50	50
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0	33.08	cnd		28	28	28
Subventions aux associations en matiere de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd		964	866	993
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	cnd		1.328	1.260	1.368
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	33.15	cnd		2.292	2.256	2.631
Subventions aux services actifs en matiere de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd		3.745	3.620	3.858
Subventions aux services de promotion et de developpement sanitaire	23	2	0	33.17	cnd		157	157	157
					caa			0	
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23	2	0	33.18	cnd		550	550	550
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé	23	2	0	53.01	cnd		0	0	0
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd		22.307	21.835	23.223
					caa		0	0	0

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
<b>Prog. 5 : INFRASTRUCTURES</b>								
Honoraires, frais d'études, et documentation ...	23	5	0	12.01	cnd	0	0	0
Dotations au S.G.S. Bâtiment	23	5	0	61.35	cnd	540	540	540
<b>Totaux pour le programme 5</b>					cnd	540	540	540
<b>Totaux pour la division organique 23</b>					cnd	24.339	23.897	25.255
					caa	0	0	0
<b>Division 24 TOURISME</b>								
<b>Prog. 0 : .</b>								
mise en œuvre du Plan Tourisme 2006-2016	24	0	0	01.01	cnd	300	0	500
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	24	0	0	12.01	cnd	65	116	65
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd	70	94	71
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	ce	68	79	18
					co	36	32	39
Subventions aux associations actives en matière de tourisme	24	0	0	33.02	cnd	1.370	1.705	1.432
Subventions de fonctionnement à l'O.P.T.	24	0	0	43.01	cnd	4.386	3.796	4.474
Subvention à l'Office de Promotion du Tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises	24	0	0	43.02	cnd	0	480	0
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	52.03	ce	0	0	90
					co	450	450	240
Subventions d'équipement touristique (secteur privé)	24	0	0	52.04	ce	0	0	0
					co	0	0	0
Primes à la création et la rénovation de chambres d'hotes	24	0	0	53.01	cnd	20	17	20

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	cnd	183	147	183
Subventions d'équipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	ce	10	10	60
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	ce	10	10	20
					ce	58	47	0
					ce	34	27	18
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	6.394	6.355	6.745
					ce	530	519	317
					ce	136	136	168
<b>Totaux pour la division organique 24</b>					cnd	6.394	6.355	6.745
					ce	530	519	317
					ce	136	136	168
<b>Division 25 TRANSPORTS SCOLAIRES</b>								
Prog. 0 : .								
Remuneration du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	1.950	1.950	2.197
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	6.218	6.288	6.534
Depenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	177	187	177
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	cnd	100	60	100
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	8.445	8.485	9.008
<b>Totaux pour la division organique 25</b>					cnd	8.445	8.485	9.008
<b>Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE</b>								
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE								
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd	500	500	500
Prestations de tiers, frais de missions(déplacement, séjours...)des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration.	26	1	0	12.01	cnd	6	6	6
Promotion,publication,diffusion.	26	1	0	12.02	cnd	25	25	25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes européens des objectifs 3 et 4 du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	ce	0	0	0

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
					CO	44	0	44
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA, a des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	33.01	cnd	96	96	86
					caa		0	
Decret du 27.04.1995 : OIPS agréés- financement équipe de base	26	1	0	33.02	cnd	4.794	4.794	4.938
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.	26	1	0	33.03	cnd	18	18	18
Initiatives de formation pour appointés et salariés horsIBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale.	26	1	0	33.04	cnd	4	4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.06	cnd	32	32	32
Subventions a la FeBISP	26	1	0	33.07	cnd	64	64	64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés.	26	1	0	33.08	cnd	189	185	189
					caa		4	
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.09	cnd	792	782	879
Frais de gestion de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.10	cnd	25	35	0
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.11	cnd	24	24	30
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	cnd	64	64	64
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	126	126	110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence FSE sur la mobilité	26	1	0	45.24	cnd	0	0	16
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et des Qualifications	26	1	0	45.25	cnd			0
Préfinancement "Fonds social européen" des OISP agréés	26	1	0	85.50	cnd	0	0	0
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd	6.759	6.755	6.961
					CO	44	0	44
					CE	0	0	0

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
					caa	0	4	0
<b>Prog. 2 : CLASSES MOYENNES</b>								
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01	cnd	1.640	1.640	1.640
Depenses de toutes nature en faveur de la formation des independants et des classes moyennes.	26	2	0	12.01	cnd	0	0	0
Subvention en matiere de formation des independants et des classes moyennes.	26	2	0	33.01	cnd	191	151	151
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	cnd	49	49	49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	cnd	7.555	7.555	7.664
Préfinancement "Fonds social européen" pour le EFPME	26	2	0	85.50	cnd	188	188	188
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd	9.623	9.583	9.692
<b>Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>								
Subvention a l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisees dans le cadre de la gestion paritaire( y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	43.05	cnd	24.388	24.388	25.138
Subventions accordees a l'Institut pour les actions de formation organisees dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics.	26	3	0	43.06	cnd	2.335	2.335	2.385
<b>Totaux pour le programme 3</b>					cnd	26.723	26.723	27.523
<b>Totaux pour la division organique 26</b>					cnd	43.105	43.061	44.176
					co	44	0	44
					ce	0	0	0
					caa	0	4	0
Division 27 DETTE								
Prog. 0 : .								
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES								
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd	119	119	119

<b>BUDGET 2008 Décret (en milliers)</b>									
	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008	
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03	cnd	3.254	6.508	0	
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd	3.373	6.627	119	
Act. 3 : EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES									
Interets des emprunts.	27	0	3	21.11	cnd	1	1	1	
Amortissements.	27	0	3	91.11	cnd	5	5	5	
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd	6	6	6	
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs locaux									
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	cnd	29	33	33	
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	cnd	69	69	69	
<b>Totaux pour l'activité 6</b>					cnd	98	102	102	
Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42									
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0	7	21.11	cnd	1.131	1.131	1.087	
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	91.11	cnd	568	568	612	
<b>Totaux pour l'activité 7</b>					cnd	1.699	1.699	1.699	
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	5.176	8.434	1.926	
<b>Totaux pour la division organique 27</b>					cnd	5.176	8.434	1.926	
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS									
Prog. 0 : .									
Investissement en matiere d'infrastructures sportives privees( A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	ce	153	134	153	
Dotations au S.G.S. Bâtiment	28	0	0	61.35	cnd	153	134	153	
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	45	45	45	
					co	45	45	45	
					ce	153	134	153	
					ce	153	134	153	
<b>Totaux pour la division organique 28</b>					cnd	45	45	45	
					co	153	134	153	
					ce	153	134	153	

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
<b>BUDGET 2008 Décret (en milliers)</b>								
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT								
Prog. 0 : .								
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF								
Remuneration du personnel.	29	0	2	11.01	cnd	960	960	989
Depenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	295	315	301
Dotations au S.G.S. Bâtiment	29	0	2	61.35	cnd	624	835	602
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	0	2	74.02	cnd	13	25	13
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd	1.892	2.135	1.905
Act. 3 : ENSEIGNEMENT								
Remuneration du personnel hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd	13.360	12.965	13.680
Remuneration du personnel Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	cnd	2.080	2.080	2.141
Remuneration des animateurs et coordinateurs des activites parascolaires.	29	0	3	11.04	cnd	26	26	31
Frais lies au personnel	29	0	3	11.05	cnd	420	420	420
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd	70	70	70
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	29	0	3	11.21	cnd	10	10	10
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00	cnd	10	10	10
Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	ce	0	0	0
					co	113	113	74
Depenses de fonctionnement des activites parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	12	12	7
Depenses de fonctionnement des ecoles de la Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	cnd	6.074	6.190	6.195
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	181	65	181
Création d'un centre de technologies avancées	29	0	3	33.01	cnd	0	0	200
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckere	29	0	3	43.05	cnd	548	548	548
Dotations au S.G.S. Bâtiments	29	0	3	61.35	cnd	8.665	4.454	8.665
Achat de biens meubles pour les etablissements de la Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01	cnd	816	816	816



BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.02	cnd	201	201	201
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.	29	0	3	74.03	cnd	10	10	10
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd	32.483	27.877	33.185
					co	113	113	74
					ce	0	0	0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	34.375	30.012	35.090
					co	113	113	74
					ce	0	0	0
<b>Totaux pour la division organique 29</b>					cnd	34.375	30.012	35.090
					co	113	113	74
					ce	0	0	0
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE								
Prog. 0 : .								
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES								
Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral "Annoncer la Couleur" et au "Centre Européen de Langue Française"	30	0	0	01.01	cnd	146	146	146
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	35	35	35
Frais de mission et de réception des membres du collège et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	cnd	25	25	25
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20	20	20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	55	55	55
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232	232	232
Remboursement subside fédéral " Annoncer la couleur"	30	0	0	45.40	cnd	0	23	0
<b>Totaux pour l'activité 0</b>					cnd	513	536	513

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2007	1 er ajusté 2007	initial 2008
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE								
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	cnd	108	45	108
Subventions de politique generale	30	0	1	33.01	cnd	251	313	251
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01	cnd	2	3	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd	1.060	1.060	1.060
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd	1.421	1.421	1.422
Act. 2 : Infrastructures CIVA								
Dotations au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	50	33	50
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd	50	33	50
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	1.984	1.990	1.985
<b>Totaux pour la division organique 30</b>					cnd	1.984	1.990	1.985
					co	0	0	0
					ce	0	0	0
<b>Totaux pour le budget</b>					cnd	311.541	311.329	319.445
					co	3.692	3.558	3.769
					ce	3.299	3.280	3.555
					caa	0	120	0
<b>Total des moyens de paiement budget décret</b>						315.233,00	315.007,00	323.214,00

## **ANNEXES**

**SFPME - BUDGET 2008**

<b>DEPENSES SFPME</b>			<b>Initial 2008</b>
			<i>En milliers d'euros</i>
<b>Chapitre 52 : Fonctionnement du SFPME</b>			
521	Locaux et matériel		49
522	Frais de bureau		65
523	Promotion		25
525	Frais financiers		1
526	Autres prestations et travaux par tiers		0
528	Informatique		15
529	Divers		4
<b>SOUS TOTAL</b>			159
<b>Chapitre 53 : dotation au Centre EFPME</b>			
531	Formateurs et éducateurs du centre		3 942
532	Subventions forfaitaires au centre		2 313
533/01	Equipement pédagogique du centre		0
533/02	Autres frais pour projet pédagogique du centre y compris européens...		0
533/09	Frais de constitution des dossiers ( rétrocession partielle)		106
534	Frais d'infrastructures		959
536	Paiement tiers (jetons, frais étudiants)		0
538	Consortium de validations compétences		0
539	Dépenses exceptionnelles		345
<b>SOUS TOTAL</b>			7 665
<b>TOTAL DEPENSES</b>			7 824

**SFPME - BUDGET 2008**

	<b>RECETTES SFPME</b>		<b>Initial 2008</b>
			<i>En milliers d'euros</i>
	<b><i>Chapitre 41 : Produits résultant de sa mission statutaire</i></b>		
412/01	Frais de constitution des dossiers ( Financement alternatif part fonctionnement)		54
412/01	Frais de constitution des dossiers ( Financement alternatif part formateurs )		106
413	Revenus financiers		0
414	Recettes exceptionnelles		0
		<b>SOUS TOTAL</b>	160
	<b><i>Chapitre 45 : Intervention COCOF</i></b>		
451/01	Dotation AB 26.20.41.31		7 664
451/05	Reports		0
		<b>SOUS TOTAL</b>	7 664
	<b>TOTAL RECETTES</b>		7 824

Bruxelles Formation -  
Budget des dépenses et des recettes 2008

N° Compte	Libellé	2008
740	Subsides d'exploitation	33 542 173,00
7400	Subside de la COCOF AB 43.05/63.05	25 138 000,00
	Subside de la COCOF AB 43.06	2 385 000,00
	Subside de la COCOF Programme 1	220 000,00
	Bureau de l'alternance	64 000,00
7401	Subsides du FSE	4 016 203,00
7402	Subside primes ACS	65 520,00
7403	Subside du Plan Insertion	1 653 450,00
743	Récupérations de frais	768 107,37
7430	Récupération de frais auprès du personnel	161 729,00
7431	Autres récupérations de frais	606 378,37
700	Ventes et prestations de service de FP	901 060,00
7000	Pole Entreprises	675 000,00
7001	Cofinancement partenariat	226 060,00
748	Autres produits d'exploitation	45 382,00
7481	Loyers	45 382,00
75	Produits financiers	122 250,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35 378 952,37</b>

N° Compte	Libellé	2008
<b>62</b>	<b>Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)</b>	<b>19 861 865,05</b>
620	Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)	19 631 854,89
621/622	Rémunérations et charges sociales: autres catégories personnels	22 415,16
620	Autres frais du personnel	207 595,00
<b>60</b>	<b>Approvisionnement et marchandises</b>	<b>324 600,00</b>
60	Approvisionnement et marchandises	324 600,00
<b>61</b>	<b>Services et biens divers</b>	<b>4 912 988,19</b>
610	Loyers et charges	733 767,28
6103/6104	Autres locations	285 025,00
611	Entretien et réparation	1 358 868,65
612	Fournitures faites à l'institut	1 336 271,52
613	Rétributions de tiers autres que stagiaires et partenaires	1 199 025,74
<b>614</b>	<b>Rétributions des stagiaires</b>	<b>4 271 937,00</b>
6140	Indemnités allouées aux stagiaires	2 775 531,00
6142/3/4/	Frais déplacement et assurances	1 051 149,00
6146	Autres frais stagiaires	445 257,00
<b>615</b>	<b>Rétribution des partenaires</b>	<b>4 359 774,00</b>
6150/1	Partenariats conclus dans le cadre des articles 6 et 7	3 303 045,00
6152	Partenariats conclus dans le cadre de l'article 25	369 996,00
6154	Autres Partenariats	686 733,00
<b>64/65</b>	<b>Autres charges d'exploitation et charges financières</b>	<b>907 322,29</b>
640001	Taxes et impôts directs ( matériel roulant)	1 355,00
640301	Redevances autres que téléphonique	540,00
640302	Taxes et amendes diverses	3 595,00
6404	Précompte	279 096,00
65/67	Charges Financières	622 736,29
<b>21</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>153 225,00</b>
21	Immobilisations incorporelles	153 225,00
<b>23/24</b>	<b>Equipements, mobilier, matériel</b>	<b>587 270,84</b>
230/240	Installations, machines, outillages	141 752,00
231/241	Mobilier, matériel	191 658,84
232/242	Matériel roulant	0,00
233/243	Matériel informatique	253 860,00
288	Cautionnement	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>35 378 952,37</b>

**CENTRE ETOILE POLAIRE****BUDGET 2008**

<b>RECETTES (en milliers d'euros)</b>		
<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>2008</b>
9.01	Dotation Cocof	790,0
9.02	Recettes prestations forfaitaires	212,0
9.07	Autres recettes	60,0
9.08	Solde reporté	63,0
	<b>TOTAL</b>	<b>1.125,0</b>

<b>DEPENSES (en milliers d'euros)</b>		
<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>2007</b>
8.01	Dépenses de personnel	748,0
8.02	Dépenses de fonctionnement	121,0
8.03	Grosses réparations et aménagement des locaux	30,0
8.04	Achats patrimoniaux	25,0
8.05	Construction de bâtiments	200,0
8.07	Remboursement de recettes indues enregistrées	1,0
	<b>TOTAL</b>	<b>1.125,0</b>

## Budget SGS Bâtiments- 2008

ADMINISTRATION		BUDGET 2008 en milliers €						
DEPENSES		RECETTES			DEPENSES			
INITIAL		INITIAL			INITIAL			
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CF	Montant CO
11.11.61.35	671	7.11.11.01	Dotation au SGS Bâtiments	671	6.11.11.01	Dépenses- division Culture	855	671
21.00.61.35	755	7.21.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	755	6.21.00.01	Dépenses-frais de gestion bâtiments administratifs	637	625
					6.21.00.02	Dépenses- bâtiments administratifs	552	#REF!
22.50.61.35 Handicapés	1.197	7.22.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	1.197	6.22.50.02	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	1.059	1.187
					6.22.50.05	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur public)	25	10
22.50.61.36 (Cohésion Sociale)	100	7.22.50.02	Dotation au SGS Bâtiments	100	6.22.50.03	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales	200	100
22.50.61.37 (Action sociale)	1.668	7.22.50.03	Dotation au SGS Bâtiments	1.668	6.22.50.01	Dépenses- Subvention infra.sociales (secteur privé)	1.000	834
					6.22.50.04	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales (secteur public)	1.000	834



**Budget SGS Bâtiments- 2008**

ADMINISTRATION DEPENSES		BUDGET 2008 en milliers €						
INITIAL		RECETTES			DEPENSES			
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO
					6.22.50.06	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales en Action Sociale		
23.50.61.35	540	7.23.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	540	6.23.50.01	Dépenses - Subvention infrastructures de santé	500	540
24.00.61.35	183	7.24.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	183	6.24.00.01	Dépenses- Fonctionnement Auberges de jeunesse	58	58
					6.24.00.02	Dépenses- Tourisme social	125	125
28.00.61.35	45	7.28.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	45	6.28.00.01	Dépenses -Centre sportif de la Woluwe	55	45
29.02.61.35	602	7.29.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	602	6.29.02.01	Dépenses - Complexe sportif d' Anderlecht	465	602
29.03.61.35	8.665	7.29.03.01	Dotation au SGS Bâtiments	8.665	6.29.03.01	Dépenses - Enseignement	6.000	8.665
30.02.61.35	50	7.30.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	50	6.30.02.01	Dépenses - CIVA	272	50
	<b>14.476</b>			<b>14.476</b>			<b>12.803</b>	<b>#REF!</b>

## Budget du SBEPH aj 07 – in 2008

		2007 Initial	Redistrib. +	Redistrib. -	Ajust. +	2007 Ajusté	2008 initial
<b>I</b>	<b>DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES</b>						
8.01.01	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	CO 2.936.000,00	216.000,00	90.000,00		3.062.000,00	2.992.000,00
8.01.02	Examens complémentaires dans le cadre du processus global	CO 1.000,00				1.000,00	1.000,00
8.01.03	Frais de déplacement et de séjour	CO 5.000,00				5.000,00	5.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'immigration	CO 184.000,00	16.000,00			200.000,00	188.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	CO 1.460.000,00				1.460.000,00	1.490.000,00
8.01.06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial	CO 1.100.000,00	200.000,00			1.300.000,00	1.122.000,00
		CO 186.000,00		90.000,00		96.000,00	186.000,00
<b>II</b>	<b>DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES</b>						
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	CO 101.362.000,00	165.000,00	351.000,00	1.804.000,00	102.980.000,00	104.273.000,00
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	CO 416.000,00	6.000,00			422.000,00	425.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CO 46.000,00		6.000,00		40.000,00	46.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CO 3.985.000,00		345.000,00		3.640.000,00	4.105.000,00
8.02.05	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO 101.000,00				101.000,00	115.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	CO 21.000.000,00			1.253.000,00	22.253.000,00	22.429.000,00
8.02.07	Subventions à ToF Service	CO 284.000,00	159.000,00			443.000,00	498.000,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO 110.000,00				110.000,00	110.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	CO 75.020.000,00			551.000,00	75.571.000,00	75.345.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement grande dépendance	CO 300.000,00				300.000,00	400.000,00
	Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places	CO 100.000,00				100.000,00	100.000,00
		CO					700.000,00

		2007 Initial	Redistrib. +	Redistrib. -	Ajust. +	2007 Ajusté	2008 initial
<b>III</b>	<b>DEPENSES EN INITIATIVES</b>						
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	CO 1.355.000,00	60.000,00			1.415.000,00	1.355.000,00 0,00
		CO 515.000,00	60.000,00			575.000,00	515.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	CO 840.000,00				840.000,00	840.000,00
<b>IV</b>	<b>DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION</b>						
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	CO 0				0	0
		CO 0				0	0
<b>V</b>	<b>DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE</b>						
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	CO 201.500,00	0,00			201.500,00	231.500,00 0,00
8.05.02	Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études	CO 7.500,00				7.500,00	7.500,00
8.05.03	Frais de mission SGS	CO 10.000,00				10.000,00	10.000,00
8.05.04	Frais de documentaiton	CO 2.000,00				2.000,00	2.000,00
8.05.05	Promotion, publication, diffusion	CO 8.000,00				8.000,00	8.000,00
8.05.06	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	CO 30.000,00				30.000,00	60.000,00
8.05.09	Frais bancaires	CO 100.000,00				100.000,00	100.000,00
8.06.00	Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral	CO 35.000,00				35.000,00	35.000,00
8.09.09	Annulation de créances	CO 6.000,00				6.000,00	6.000,00
		CO 3.000,00				3.000,00	3.000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES (en euros)</b>	CO 105.854.500	441.000	441.000	1.3804.000	107.658.500	108.851.500 2.967.000

**S.B.F.P.H.**

		<b>2007 initial</b>	<b>Ajust.</b>	<b>2007 Ajusté</b>	<b>Initial 2008</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES (en euros)</b>	<b>110.854.500</b>	<b>1.804.000</b>	<b>112.658.500</b>	<b>108.851.500</b>
7.01.00	Prestations individuelles	2.500	27.500	30.000	2.500
7.02.00	Prestations collectives	3.230.000	123.000	3.353.000	3.219.000
7.03.00	Initiatives	0	10.000	10.000	0
7.04.00	Accords de coopération	6.000.000	0	6.000.000	0
7.07.00	Dotations	101.510.000	1.631.500	103.141.500	105.506.000
7.08.00	Fonds social européen	104.000	0	104.000	104.000
7.09.00	Dons et legs	0	0	0	0
7.10.00	Autres produits	8.000	12.000	20.000	20.000